


Bureau syndical du 18 août 2016

DELIBERATION N° 2016-08-057

Acte d'acquisition en la forme administrative - déchetterie de Lama

Nombre de membres 23			L'an deux mille seize, le dix-huit août, à dix heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie exceptionnellement à la salle de la communauté de communes Centre Corse situé citadelle à Corte sous la présidence de Monsieur Xavier POLI, Vice-Président. Monsieur GIANNI a été désigné secrétaire de séance. Cette réunion faisant suite à une première réunion du douze août deux mille seize pour laquelle le quorum n'était pas atteint, le bureau peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
22	6	6	
Présents : Madame : Marie Laurence SOTTY. Messieurs : Don Georges GIANNI, Guy ARMANET, Xavier POLI, Ange-Pierre VIVONI et Jean-Louis MASSIANI.			
Absents représentés:			
Absents : Mesdames : Serena BATTESTINI et Marie ZUCCARELLI. Messieurs : François TATTI, Jean PAJANACCI, Pierre GUIDONI, Jean-Louis MILANI, Xavier LACOMBE, Jean-Pierre GIORDANI, Jean-Baptiste GIFFON, François FAGGIANELLI, Jean-Noël VALERY, François GIORGI, Paul LIONS, Jean ALFONSI, Yohann HABANI et François FILONI.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 18/08/2016 et de la publication de l'acte le: 18/08/2016			
			 <p>Pour le Président, par délégué: Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20160818-2016-08-057-DE
Date de télétransmission : 18/08/2016
Date de réception préfecture : 18/08/2016

Le Vice-président rappelle que le SYVADEC a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section D n°281, ainsi que la déchetterie présente sur ladite parcelle, appartenant à la Communauté de Communes di E CINQUE PIEVE DI BALAGNA, pour un montant de 75 000 euros.

Un acte d'acquisition en la forme administrative a été signé entre le vendeur et l'acquéreur en date du 10 mars 2015. Il est nécessaire de déposer une nouvelle demande d'inscription au fichier immobilier auprès de la Direction Générale des finances publiques – Service de la publicité foncière.

Le paiement sera réalisé directement auprès de la communauté de Communes de 5 Pieve Di Balagna après émission d'un titre de recette correspondant, sans l'intervention d'une étude de notaire.

Il est demandé aux membres du bureau d'autoriser le président à effectuer toutes les formalités utiles et modifier les actes et documents nécessaires à l'inscription au fichier immobilier.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

Vu l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2014-16-04 du Conseil communautaire Di E cinque Pieve Di Balagna en date du 12/12/2014 transmise au représentant de l'état le 16 décembre 2014

Vu la délibération 2014-05-24 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu les délibérations 2014-11-68 et 2016-07-054 portant désignation de Madame le première Vice-Présidente pour la signature des actes en la forme administrative,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Xavier POLI, Vice-Président

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise l'acquisition du bien pour la somme de 75 000,00 €
- Autorise le Président à effectuer toutes les formalités utiles et modifier les actes et documents nécessaires à l'inscription au fichier immobilier.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,



Le Vice-Président Xavier POLI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20160818-2016-08-057-DE
Date de télétransmission : 18/08/2016
Date de réception préfecture : 18/08/2016